

Commune de

Sainte-Marie

☎ : 03 81 93 41 45

Fax : 03 81 93 19 34

mairie.saintemarie25@orange.fr

www.sainte-marie.fr



Info Rapide



Sainte-Marie, le 28 avril 2015

Informations Diverses

Calendrier des appels à la Générosité Publique pour 2015

Du 04 au 10 mai : Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuets de France avec quête.

Du 11 au 17 mai : Semaine nationale du Refuge avec quête.

Du 11 au 24 mai : Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! » avec quête le 17 mai.

Du 16 au 24 mai : Campagne nationale de la Croix Rouge française avec quête.

Du 25 au 31 mai : Semaine nationale de la famille avec quête les 30 et 31 mai.

Du 1^{er} au 07 juin : Campagne nationale de la fondation pour la recherche Médicale avec quête.

Les 06 et 07 juin : Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes avec quête.

Du 11 au 14 juillet : Fondation Maréchal de Lattre avec quête.

Du 17 au 24 septembre : France Alzheimer avec quête.

Les 03 et 04 octobre : Journées des aveugles et des malvoyants avec quête.

Du 05 au 11 octobre : « Opération Brioches » avec quête.

Du 26 octobre au 1^{er} novembre : Semaine nationale du cœur avec quête le 31 octobre et le 1^{er} novembre.

Du 29 octobre au 1^{er} novembre : Le Souvenir Français avec quête.

Du 02 au 11 novembre : Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuets de France avec quête.

Les 14 et 15 novembre : Journées du Secours Catholique avec quête.

Du 16 au 22 novembre : Journées internationales des droits de l'enfant avec quête.

Du 16 au 29 novembre : Campagne contre les maladies respiratoires avec quête les 22 et 29 novembre.

Du 23 novembre au 05 décembre : Journées SIDACTION avec quête.

Le 1^{er} décembre : Association AIDES avec quête.

Du 04 au 13 décembre : Téléthon avec quête.

Du 05 au 24 décembre : Collecte nationale de l'Armée du Salut avec quête.

Les 12 et 13 décembre : Agir pour une Terre solidaire avec quête.

La mairie



Nous vous accueillons :

Mardi de 15h à 18h,
Jeudi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h,
Samedi de 8h30 à 11h30.

mail : mairie.saintemarie25@orange.fr

site internet : www.sainte-marie.fr

La carte nationale d'identité

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identités sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer à la mairie !

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Le recensement militaire



Vous allez avoir 16 ans ?

Vous devez vous faire recenser.

Qui ? Tous les citoyens français, garçons et filles.

Quand ? Dès le seizième anniversaire ou dans les trois mois qui suivent.

Où ? A la mairie du domicile. Une attestation de recensement sera délivrée.

Comment ? Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile (facture de téléphone, d'EDF ...) et du livret de famille des parents. Ces derniers peuvent également accomplir cette démarche.

COMMUNE DE SAINTE-MARIE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La commune de Sainte-Marie informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressées qu'une enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme est organisée. Le projet de modification n°1 du PLU a pour objet d'adapter les règles d'implantation et de hauteur en zones U activités et AU1 activités et d'inscrire un élément caractéristique du paysage.

Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire du 25 avril 2015.

Elle a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Madame Rolande PATOIS, Directrice générale des services de collectivités en retraite, demeurant 37A, rue du Général Gaulard à BELFORT (90000) a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Besançon, et Monsieur Antoine GUEDON, Conseiller d'entreprise à la Chambre d'Agriculture du Territoire-de-Belfort en retraite, demeurant 26, rue de la Liberté à MOVAL (90400) a été désigné Commissaire Enquêteur suppléant,

L'enquête publique se déroulera du mardi 19 mai au jeudi 18 juin 2015 inclus.

Le dossier d'enquête publique comprenant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la Mairie de Sainte-Marie, 5 Grande Rue - 25113 SAINTE-MARIE, pendant toute la durée de l'enquête. Ils seront disponibles aux jours et heures d'ouverture habituelles de la Mairie, à savoir : le mardi de 15h00 à 18h00, le jeudi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 18h00, et le samedi de 08h30 à 11h30.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie les :

- mardi 19 mai 2015 de 15h00 à 17h00,**
- samedi 06 juin 2015 de 08h30 à 10h30,**
- jeudi 18 juin 2015 de 16h00 à 18h00.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur. Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Philippe RINGENBACH, Maire de SAINTE-MARIE, ou auprès de Monsieur Yannick DEVILLAIRS, Géomètre-Expert en charge de l'élaboration de la modification n°1 du PLU dont les coordonnées sont disponibles en Mairie.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Sainte-Marie, le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Le rapport du Commissaire Enquêteur sera mis à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ecole

Ecole de Ste-Marie
14 rue de Saint-Julien
Tél. : 03 81 93 12 67

Site Internet : <http://ecoledesaintemarie.hautetfort.com>



Inscription des nouveaux élèves pour la rentrée 2015 à l'école de Sainte-Marie
(sur présentation du livret de famille et du carnet de santé)

Vendredi 15 mai 2015 de 15h45 à 17h45

Mardi 26 mai 2015 de 16h15 à 18h15



Périscolaire

Pour toute nouvelle inscription, vous pouvez prendre rendez-vous avec Monsieur Dimitri LACLEF, en le contactant au 09 65 28 40 73 ou au 06.37.88.98.77.

Quelques rappels

Horaires

Le matin : 7h30-8h30 du lundi au vendredi.

Le midi : 11h30-13h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 11h-12h ou de 11h-13h le mercredi.

Le soir : 16h30-18h30 le lundi, mardi et jeudi et de 15h30-18h30 le vendredi.



Les tarifs

Coût de l'heure d'accueil : 2,36 €

Coût du temps de midi (repas compris) : 8,55€

Toute demi-heure commencée est comptée comme une heure.

Règlement à l'inscription. Les chèques vacances sont acceptés.

La restauration

Durant le temps de midi, les enfants ont des repas équilibrés, livrés par le Château d'UZEL de l'Adapei. Les menus sont affichés dans l'école.

Informations pratiques

Les règles de vie internes sont établies avec les enfants, les enfants sont acteurs de l'accueil, ils participent aux choix des activités, à la vie quotidienne...

Les inscriptions se font au plus tard le jeudi, pour la semaine suivante, l'inscription de l'enfant prend effet dès le retour du dossier d'inscription complet, la fiche sanitaire est indispensable.

Brûlage des végétaux par les particuliers :

A la période des tontes, élagage, nettoyage de verger, nous faisons appel au sens civique des voisins (ne pas brûler les déchets végétaux, les déposer à la déchetterie de Désandans, prévue à cet effet).



Déchetterie de Désandans :

Depuis le 1er avril 2007, l'accès à la déchetterie nécessite la présentation d'un badge. Les personnes n'ayant pas retiré leur badge à la mairie peuvent le faire sur présentation d'un justificatif de domicile aux heures d'ouverture du secrétariat.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Tous les jours sauf mardi, dimanche et jours fériés

- du 1^{er}/04 au 31/10 : 9h à 12h et de 13h30 à 18h,

- du 1^{er}/11 au 31/03 : 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Point R/ benne à verre et matières diverses :

Il se peut que certaines bennes soient pleines, dans ce cas ne déposez pas vos matières à côté des bennes, elles ne seront pas ramassées et ce dépôt sauvage est passible d'une amende...

Prévenez la Mairie !

Revenez les jours suivants ou allez les déposer au point R devant la déchetterie de Désandans.



La collecte des déchets ménagers :

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie, a lieu chaque mardi matin, déposez les avant 5 h.

Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazon, branchages, ferraille, cartons... Pensez à la déchetterie ! A titre indicatif, le ramassage et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères coûte environ 200 € contre 35 € pour une tonne de déchets déposés au Point R.

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois, au 1er janvier et au 1er juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer, si celui-ci a été déclaré en mairie avant l'établissement de la facturation par la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt !



Mes arbres et mes haies le long de la voie publique :

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U.

Dans les virages : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe. (Article 671 du code civil, art.de référence sur les plantations).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

Infractions et escroqueries



Restez vigilants
Ne soyez pas victimes !

L'escroquerie : ce que dit la loi

Extraits Article L313-1 du Code Pénal

« L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

Vol de coordonnées bancaires : des manœuvres simples et quasi-invisibles sur Internet

- Je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalés par le logo et dont l'adresse commence, au moment de la transaction, par « https ».
- J'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un anti-virus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour.

Les automates (distributeurs de billets)

- Je compose discrètement mon code et masque le clavier avec ma main.
- Je ne me laisse pas distraire par des inconnus qui proposent leur « aide » ; il s'agit souvent d'escrocs qui cherchent à subtiliser ma carte et récupérer mon code secret.
- Si la carte reste bloquée dans l'automate, s'adresser uniquement au guichet ou appeler votre centre d'opposition.

En magasins

- Numéro de carte bancaire + date d'expiration + cryptogramme = danger !
- Je ne quitte jamais des yeux ma carte bancaire, je ne la confie à personne.
- Je ne conserve pas mon code secret au même endroit que la carte.

Si vous êtes victime d'une escroquerie, déposez plainte
au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.

Pour tout renseignement : 0 811 020 217

www.internet-signalment.gouv.fr

Déclaration des impôts

Pour déclarer vos revenus, pensez Internet !

La télédéclaration, c'est simple, souple, sécurisé et écologique.

Quelques « clics » suffisent et vous bénéficiez d'un délai supplémentaire.

Alors dès la fin avril, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr et simplifiez-vous la vie !



Que se passe-t-il à Sainte-Marie ?

Coiffure à Domicile

Nathalie, coiffeuse styliste visagiste, pour toute la famille petits et grands, est à votre disposition pour des conseils personnalisés au 06 60 03 24 28.

Votre maison

Préparez vos plantations...
Le concours des maisons fleuries approche !!!



L'Instant Présent

Retrouver votre nouvelle esthéticienne,
Gwendoline GRANDMOUGIN,
à l'Instant Présent,
au 7 ter rue de Lougres.

Nos Champs

D'avril à octobre : la divagation des animaux, la circulation des piétons et de tout véhicule sont interdites dans les champs en vue de préserver les cultures.



Votre épicerie



Suite à la cessation d'activité de l'épicerie de notre village, le temps de retrouver un repreneur, l'approvisionnement en pain est assuré par :

- un dépôt de pain au bar "La Coupole" du lundi au vendredi,
- une tournée effectuée par la boulangerie de Desandans le matin du lundi au samedi.

Depuis le 2 juin 2014, le Relais Poste est assuré par SOLUTIA situé 8, Grande Rue (ancienne poste) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi.



Budget 2015



Les taxes

Taxes	2014	2015
Taxe d'habitation	14.63 %	15 %
Taxe foncière (non bâti)	16.89 %	17.31 %
Taxe foncière (bâti)	17.26 %	17.52%
CFE (cotisation foncière des entreprises)	19.32 %	19.71 %

Les Finances communales

Elles comprennent 3 états financiers :

Le budget primitif qui est établi dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année civile en cours et qui est adopté impérativement avant le 15 avril. Ce document est un acte primordial en ce sens qu'il prévoit l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans l'année. C'est le reflet de la volonté des Conseillers Municipaux, dans la mesure des disponibilités financières de la commune.

Le compte administratif qui est le résultat ou bilan de l'année civile écoulée. Ses résultats sont intégrés au budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire n'est pas obligatoire, il comprend les recettes et les dépenses non prévues au budget primitif.

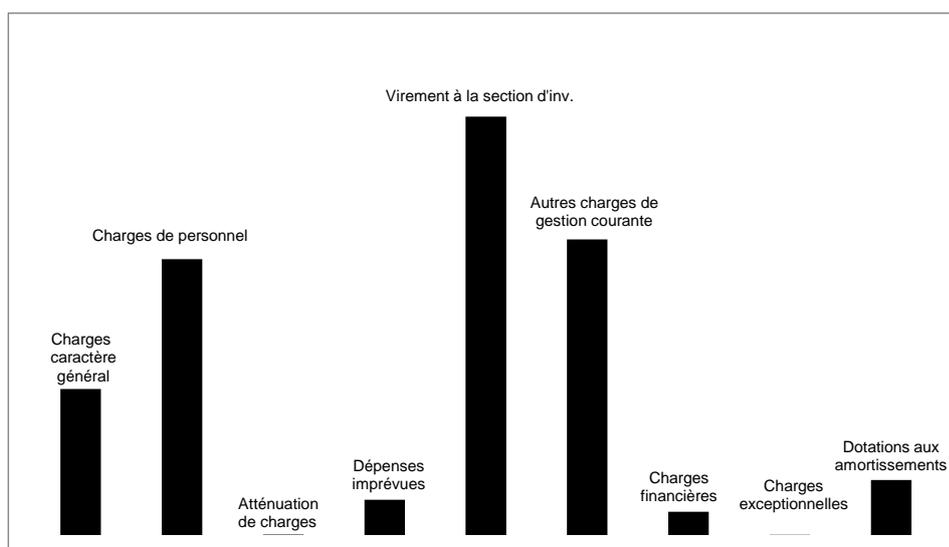


BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
011	Charges à caractère général	Eau - Electricité - Combustibles - Carburants - Fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie, administratives - Entretien des bâtiments, voiries, matériel roulant - Assurances - Abonnements - Fêtes et cérémonies - Bulletin Municipal - Téléphone	82 570,00 €	83 436,52 €
012	Charges de personnel	Personnel titulaire et non titulaire : rémunérations, cotisations, médecine du travail.	155 892,00 €	149 795,74 €
014	Atténuation de produit	Reversement cotisation auto-entrepreneur	291,00 €	287,00 €
022	Dépenses imprévues		20 000,34 €	
023	Virt à la sect. d'investissement		236 379,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	Indemnités élus - Aide sociale - Service incendie - Subventions - Participation dépenses d'invest. et fonct. collège de Bart - Participation frais SIVU - Virement budgets annexes.	167 081,00 €	143 117,30 €
66	Charges financières	Intérêts des emprunts	13 200,00 €	15 025,76 €
67	Charges exceptionnelles	Annulation titres - Bons d'achat concours des maisons fleuries	171,00 €	234,79 €
68	Dotations aux amortissements	Amortissements	31 128,00 €	40 900,00 €
TOTAL DEPENSES			706 712,34 €	432 797,11 €

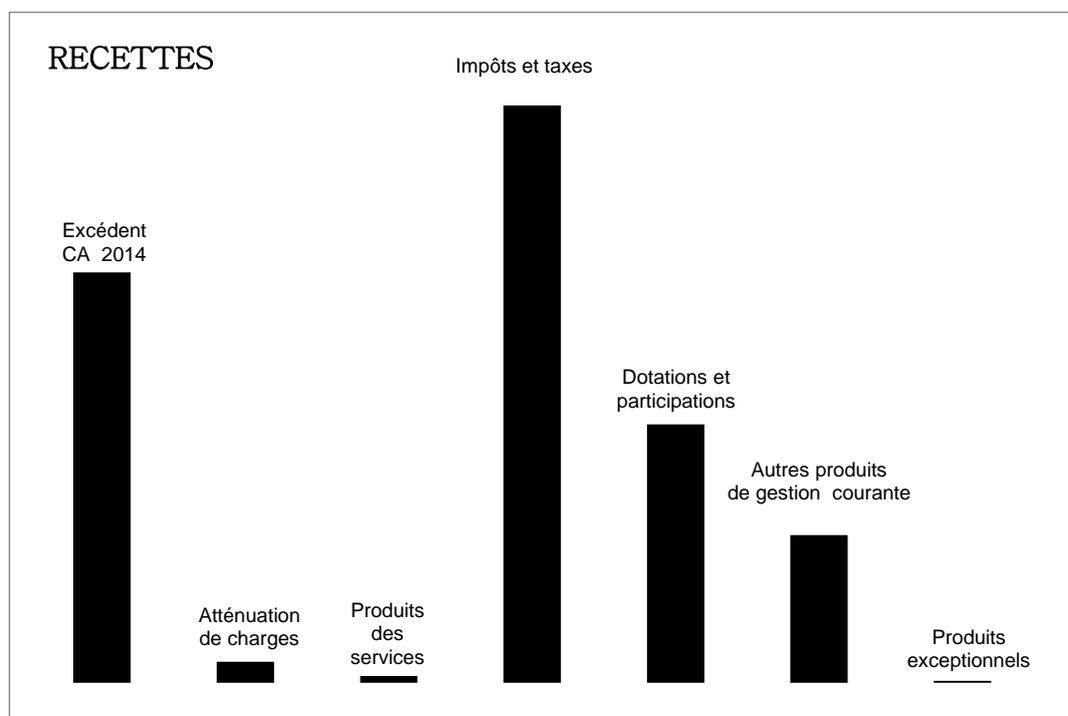


BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
002	Excédent antérieur reporté	Excédent du CA 2014	203 742,34 €	
013	Atténuation de charges	Remboursement sur rémunération personnel (CPAM, SOFCAP).	10 400,00 €	1 001,66 €
70	Produits des services	Concessions - Droits de chasse - Chauffage logements au-dessus mairie - Redevance Télécom et EDF.	3 395,00 €	4 920,17 €
73	Impôts et taxes	4 taxes - Taxes sur les pylones électr.- Droits de mutation - Impôts sur les spectacles.	286 533,00 €	279 950,37 €
74	Dotations et participations	Dotation globale de fonctionnement + dotations diverses - Participation frais scolarité des communes du RPI.	128 309,00 €	170 913,72 €
75	Autres produits de gestion courante	Locations des salles, poste, pressoir, distillerie, terrains - Loyers logements - Charges logement école et salle - Versement du budget Forêt.	73 333,00 €	63 010,10 €
76	Produits financiers			- €
77	Produits exceptionnels	Vaisselle cassée salle des Associations	1 000,00 €	4 957,96 €
TOTAL DES RECETTES			706 712,34 €	524 753,98 €



BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE
TOTAL DEPENSES (sans opérations + avec opérations): 756 513,97 €

INVESTISSEMENT

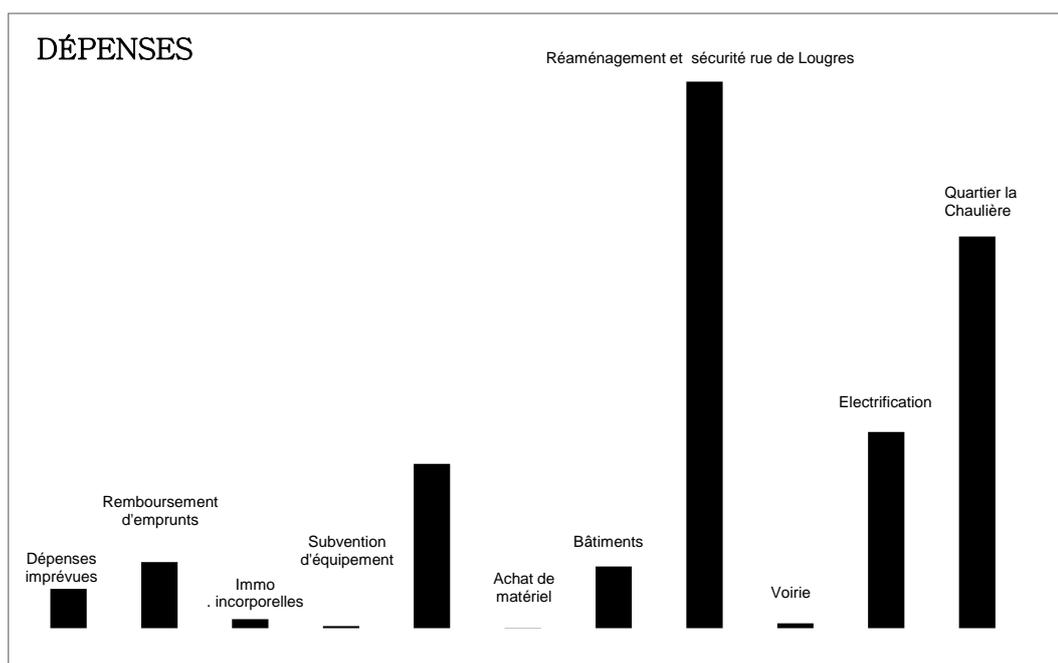
DEPENSES

Sans opérations

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
020	Dépenses imprévues d'inv.		20 000,07 €	
16	Remboursement d'emprunts	Remboursement du capital + remboursement dépôt de garantie	33 753,00 €	34 411,15 €
20	Immobilisations incorporelles		4 620,00 €	
204	Subvention d'équipement		1 020,00 €	20 271,20 €
27	Autres immo. financières	Financement budget lotissement	83 903,00 €	100,00 €
TOTAL DEPENSES			143 296,07 €	54 782,35 €

Avec opérations

CHAP.	Libellé - Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
45A	ACHAT DE MATERIEL Téléphones	150 €	
57	BATIMENTS Diagnostic Mairie , provision travaux d'accessibilité des bâtiments, mise en sécurité de l'antenne, chauffage salle des associations, cuve fioul	31 500 €	
58	REAMENAGEMENT ET SECURITE RUE DE LOUGRES Intégration finale enfouissement travaux rue de Lougres, voirie rue de Lougres, éclairage de la fontaine.	279 027,90 €	213 147,27 €
59A	VOIRIE Entrée rue derrière les vergers, réfection regard rue derrière la chapelle, panneaux de signalisation.	2 441 €	14 851,54 €
60	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION Travaux rue de Saint-Julien, remplacement de lampadaires.	100 099 €	
63	QUARTIER LA CHAULIERE Travaux	200 000 €	
65F	CIMETIERE Finition aménagement - Cuve de récupération d'eau -		418,60 €
TOTAL DEPENSES		613 217,90 €	228 417,41 €



BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE
TOTAL RECETTES (sans opérations + avec opérations): 756 513,97 €

INVESTISSEMENT

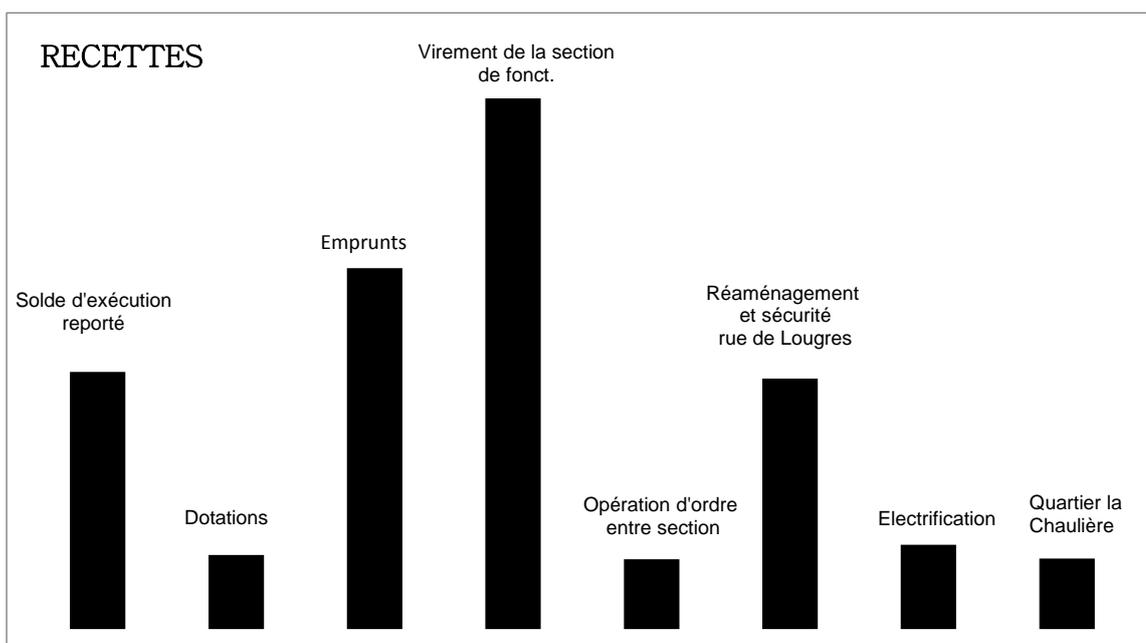
RECETTES

Sans opérations

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
001	Solde d'exécution reporté	Résultat CA 2014	114 552,07 €	
10	Dotations Fonds divers réserves	FCTVA, TLE - Dépôt de garantie	33 053,00 €	202 325,59 €
16	Emprunts et dettes assimilées	Emprunts prévisionnels	160 743,00 €	743,00 €
27	Autres immobilisation financières			400,00 €
021	Virt de la section de Fonct.		236 379,00 €	
040	Opération d'ordre entre section	Amortissements	31 128,00 €	40 900,00 €
TOTAL RECETTES			575 855,07 €	244 368,59 €

Avec opérations

CHAP.	Libellé - Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
45A	ACHAT DE MATÉRIEL		
57	BATIMENTS		
58	RÉAMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ RUE DE LOUGRES Intégration finale enfouissement rue de Lougres, OPSA et subvention trottoirs	111 631,90 €	78 144,95 €
59A	VOIRIE	- €	1 101,00 €
60E	TRAVAUX ELECTRIFICATION Subvention SYDED remplacement lampadaires, Travaux rue de Saint-Julien	37 561,00 €	- €
63	QUARTIER LA CHAULIERE DETR	31 466,00 €	
TOTAL DES RECETTES		180 658,90 €	79 245,95 €

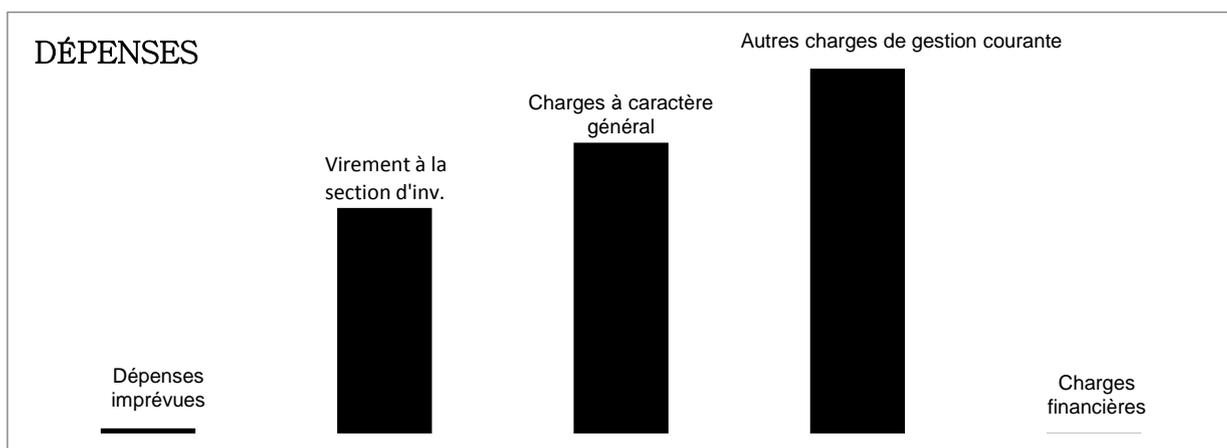


BUDGET PRIMITIF 2015 - FORET

FONCTIONNEMENT

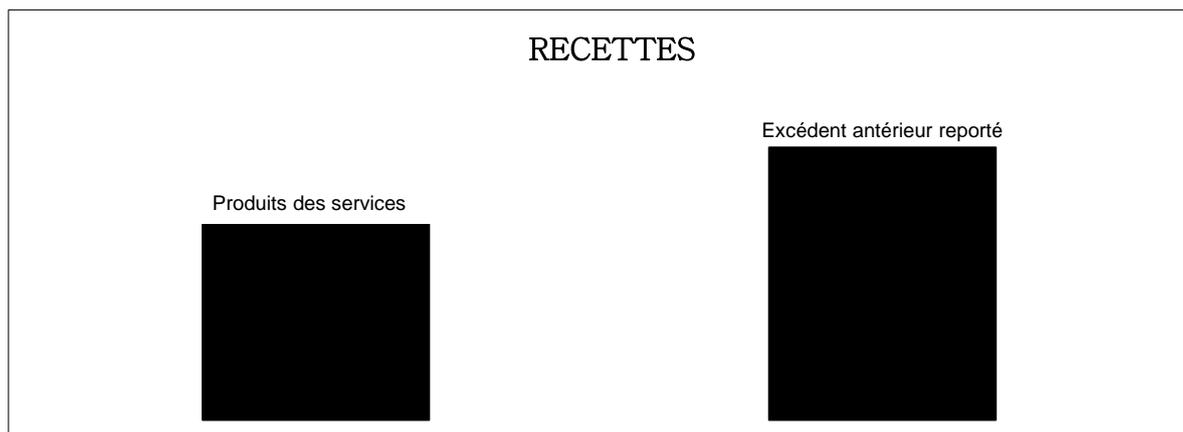
DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
022	Dépenses imprévues		500,19 €	
023	Virement à la section d'invest.		21 850,00 €	
011	Charges à caractère général	Bûcheron-débardeur, cotisations communes forestières, frais de garderie des bois, fêtes et cérémonies, fournitures marquage.	28 150,00 €	22 773,31 €
65	Autres charges de gestion courante	Subvention au budget commune	35 333,00 €	25 098,00 €
66	Charges financières	Escompte de bois, billet à ordre.	20,00 €	173,80 €
67	Charges exceptionnelles			9 345,42 €
TOTAL DEPENSES			85 853,19 €	57 390,53 €



RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
70	Produits des services	Vente de grumes, bois d'affouage.	36 216,00 €	85 773,91 €
002	Excédent antérieur reporté	Excédent du CA 2014	49 637,19 €	
77	Produits exceptionnels			- €
TOTAL RECETTES			85 853,19 €	85 773,91 €

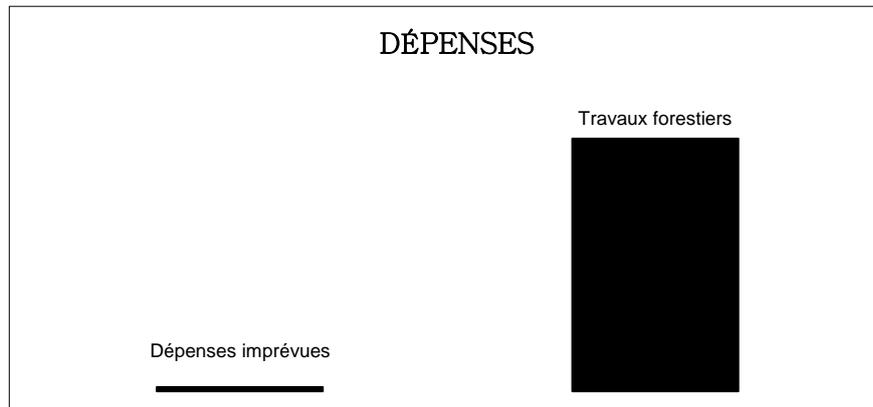


BUDGET PRIMITIF 2015 - FORET

INVESTISSEMENT

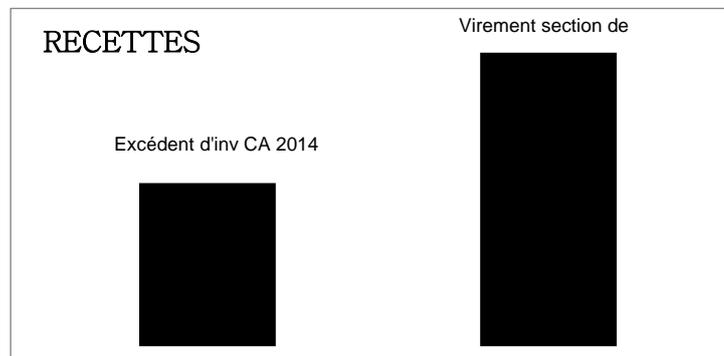
DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
23	<i>Travaux forestiers</i>	<i>Programme de travaux 2015</i>	33 392,00 €	19 245,89 €
Op. 58 C		<i>Reste programme 2014 / Travaux forestiers</i>		
020	<i>Dépenses imprévues</i>		600,15 €	
TOTAL DEPENSES			33 992,15 €	19 245,89 €



RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
001	<i>Excédent d'inv. CA 2014</i>		12 142,51 €	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		21 850,00 €	
1068	<i>Affectation des résultats</i>			- €
TOTAL RECETTES			33 992,51 €	- €



BUDGET PRIMITIF 2015 - LOTISSEMENT LA CHAULIERE

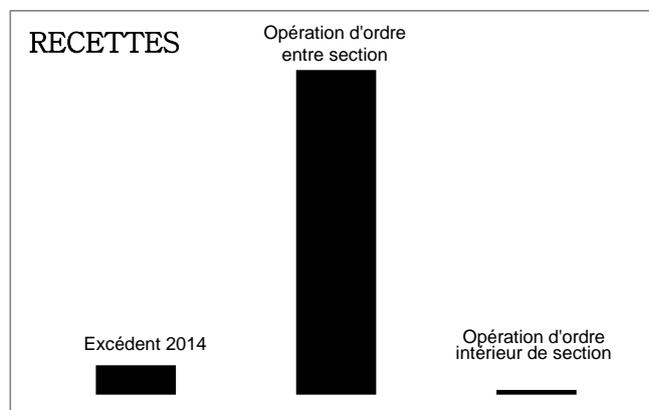
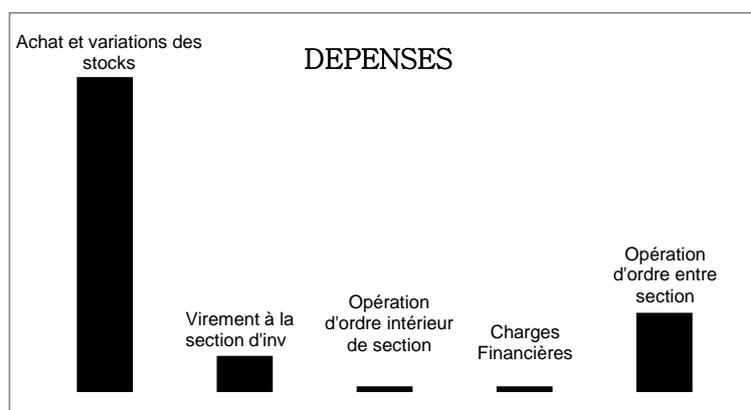
FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total Réalisé
011	<i>Achat et variations des stocks</i>	<i>Terrain à aménager / achat de matériel et d'équipement</i>	873 000,00 €	16 183,60 €
023	<i>Virement à la section d'invest.</i>		100 195,45 €	
043	<i>Opération d'ordre intérieur de section</i>	<i>Intégration des intérêts d'emprunt</i>	16 500,00 €	
66	<i>Charges financières</i>	<i>Intérêts d'emprunt</i>	16 500,00 €	
042	<i>Opération d'ordre entre section</i>	<i>Annulation du stock initial</i>	219 926,46 €	
TOTAL DEPENSES			1 226 121,91 €	16 183,60 €

RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total Réalisé
002		<i>Excédent CA 2014</i>	100 195,45 €	
042	<i>Opér. d'ordre entre sections</i>	<i>Variations des stocks de terrain aménagé</i>	1 109 426,46 €	116 379,05 €
043	<i>Opération d'ordre intérieur de section</i>	<i>Transfert de charges financières</i>	16 500,00 €	
TOTAL RECETTES			1 226 121,91 €	116 379,05 €



BUDGET PRIMITIF 2015 - LOTISSEMENT LA CHAULIERE

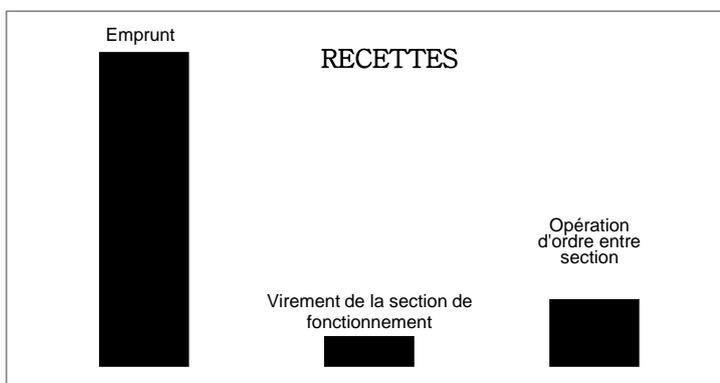
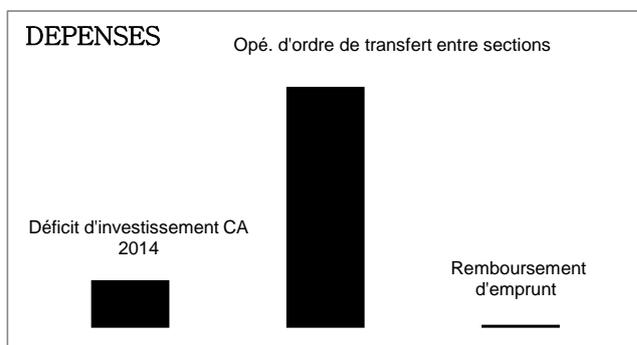
INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
001		Déficit d'investissement CA 2014	219 926,46 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	Entrées en stock de terrain aménagé	1 109 426,46 €	116 379,05 €
16	Remboursement d'emprunt	Remboursement de capital	14 000,00 €	
TOTAL DEPENSES			1 343 352,92 €	116 379,05 €

RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
16	Emprunt	Emprunt / Participation budget communal	1 023 231,01 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement		100 195,45 €	- €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	Annulation du stock initial	219 926,12 €	
TOTAL RECETTES			1 343 352,58 €	- €



BUDGET PRIMITIF 2015 - CCAS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
011	<i>Charges à caractère général</i>	<i>Factures présence verte - Colis et repas des aînés</i>	4 760,00 €	4 556,23 €
012	<i>Charges de personnel</i>	<i>Cotisations URSSAF</i>	144,00 €	144,00 €
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>Secours en argent - Subventions aux associations caritatives</i>	200,00 €	50,00 €
022	<i>Dépenses imprévues</i>		300,33 €	- €
TOTAL DEPENSES			5 404,33 €	4 750,23 €

RECETTES

CHAP.	Libellé	Notes et observations	Budget 2015	Exercice 2014 Total réalisé
002	<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>Excédent du CA 2014</i>	1 154,33 €	- €
74	<i>Dotations et participations</i>	<i>Subvention budget commune</i>	4 250,00 €	4 646,00 €
77	<i>Dotations et participations</i>	<i>Dons</i>	- €	- €
TOTAL RECETTES			5 404,33 €	4 646,00 €

